

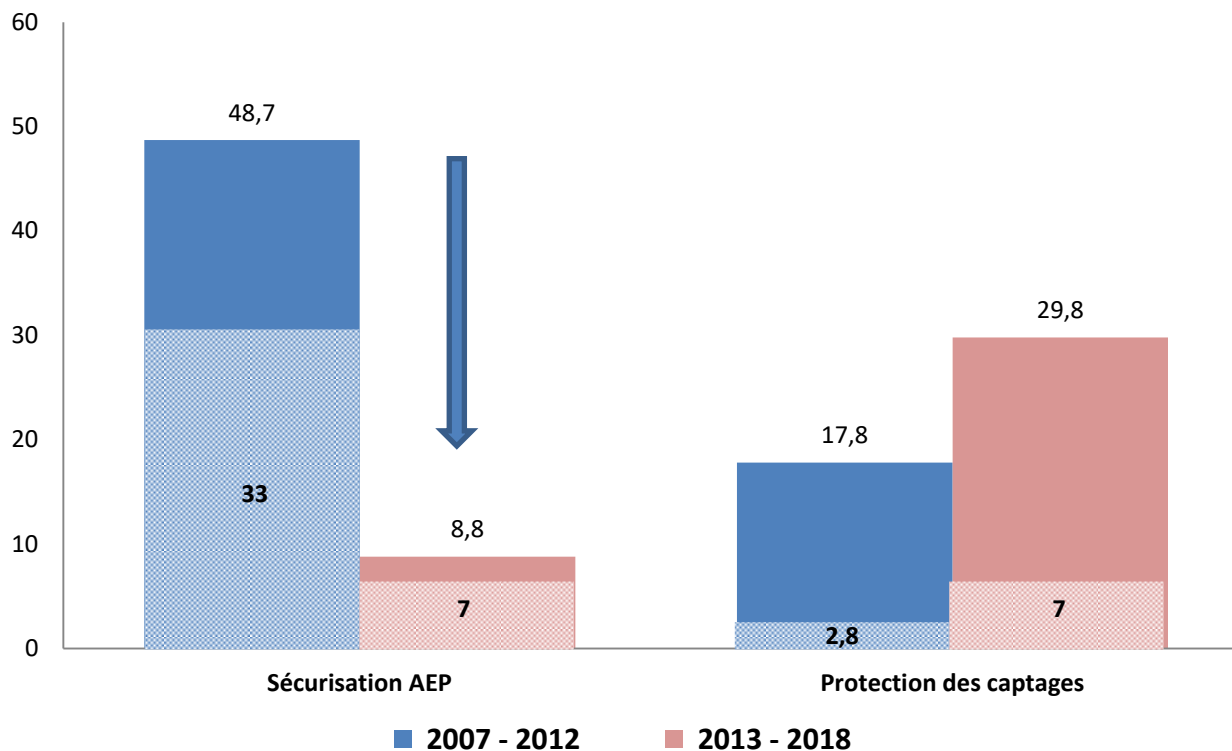


LES CONTRATS DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT

→ LA PROTECTION DES CAPTAGES

PROTECTION DES CAPTAGES : UNE DEMARCHE BIEN ENGAGÉE

Aides en M€ 9^{ème} / 10^{ème} programme en Ile de France



Département de Seine et Marne

PROTECTION DES CAPTAGES

QUEL OBJECTIF, QUELS ENJEUX !

Objectifs

- Préserver ou reconquérir la qualité des eaux brutes des captages d'alimentation en eau potable
- Contribuer à l'atteinte du bon état chimique des ME souterraines (28% des ME en bon état en 2021).

Enjeux

- Protéger la ressource en eau souterraine
- Sécuriser l'alimentation en eau potable de façon pérenne en réduisant les pressions et les impacts des pollutions ponctuelles et diffuses sur les aires d'alimentation de captages (AAC)

PROTEGER SES CAPTAGES POUR SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Renforcement de la conditionnalité pour les travaux

Être à jour de ses transmissions de données dans SISPEA

Protection de tous les captages prioritaires et sensibles du maître d'ouvrage avec actions engagées sur les AAC.

délai accordé pour les captages sensibles si travaux non motivés par une pollution anthropique ou regroupement de collectivités non finalisés.

Les conditions de rendement et de DUP subsistent

Maintien des taux d'aides actuels pour les études et les travaux

- ✓ Etudes stratégiques : 80% Etudes spécifiques 50%
- ✓ Travaux communes urbaines : 30% (S) + 20% (A)
- ✓ Travaux communes rurales (liste ZRR) : 40% (S)

PROTEGER LA RESSOURCE EN LUTTANT CONTRE LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE



Réduction des fuites sur les réseaux de distributions d'eau potable

- Travaux réalisés sur une commune rurale (liste ZRR)
- Diagnostic de moins de 10 ans et indice de connaissance patrimonial (ICP) au moins égal à 40, pas de condition de rendement.
- Mêmes conditions que précédemment pour la protection des captages



Taux d'aide

- Travaux communes rurales : 40% (S)



AGIR EN PRIORITE SUR LES CAPTAGES PRIORITAIRES ET SENSIBLES

129 captages prioritaires et 158 captages sensibles

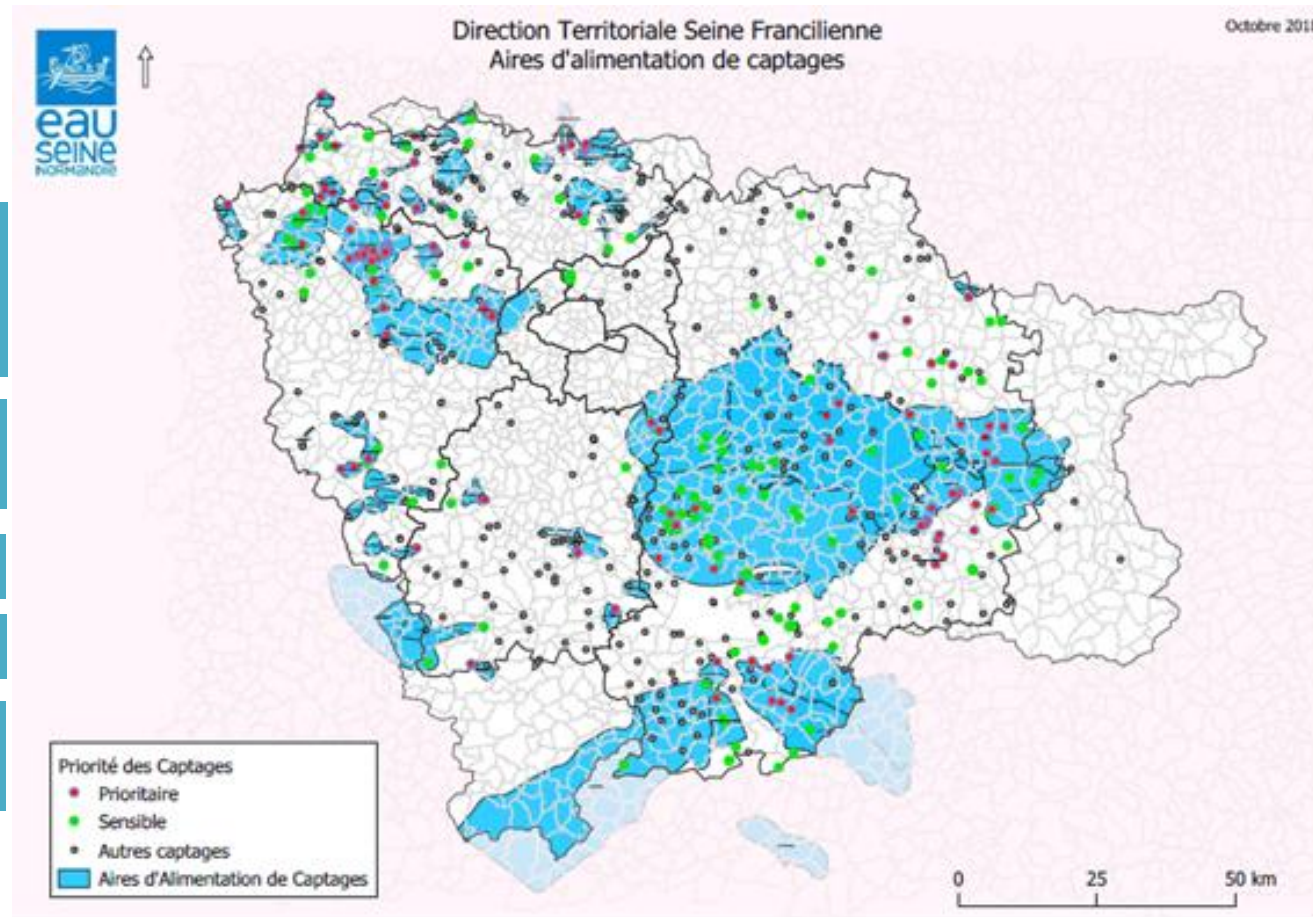
Délimiter l'AAC, les zones vulnérables, diagnostiquer les pressions.

Fixer des objectifs ambitieux de réductions des pollutions diffuses

Elaborer un plan d'actions

Le mettre en œuvre (animation)

Assurer un suivi de la qualité de l'eau

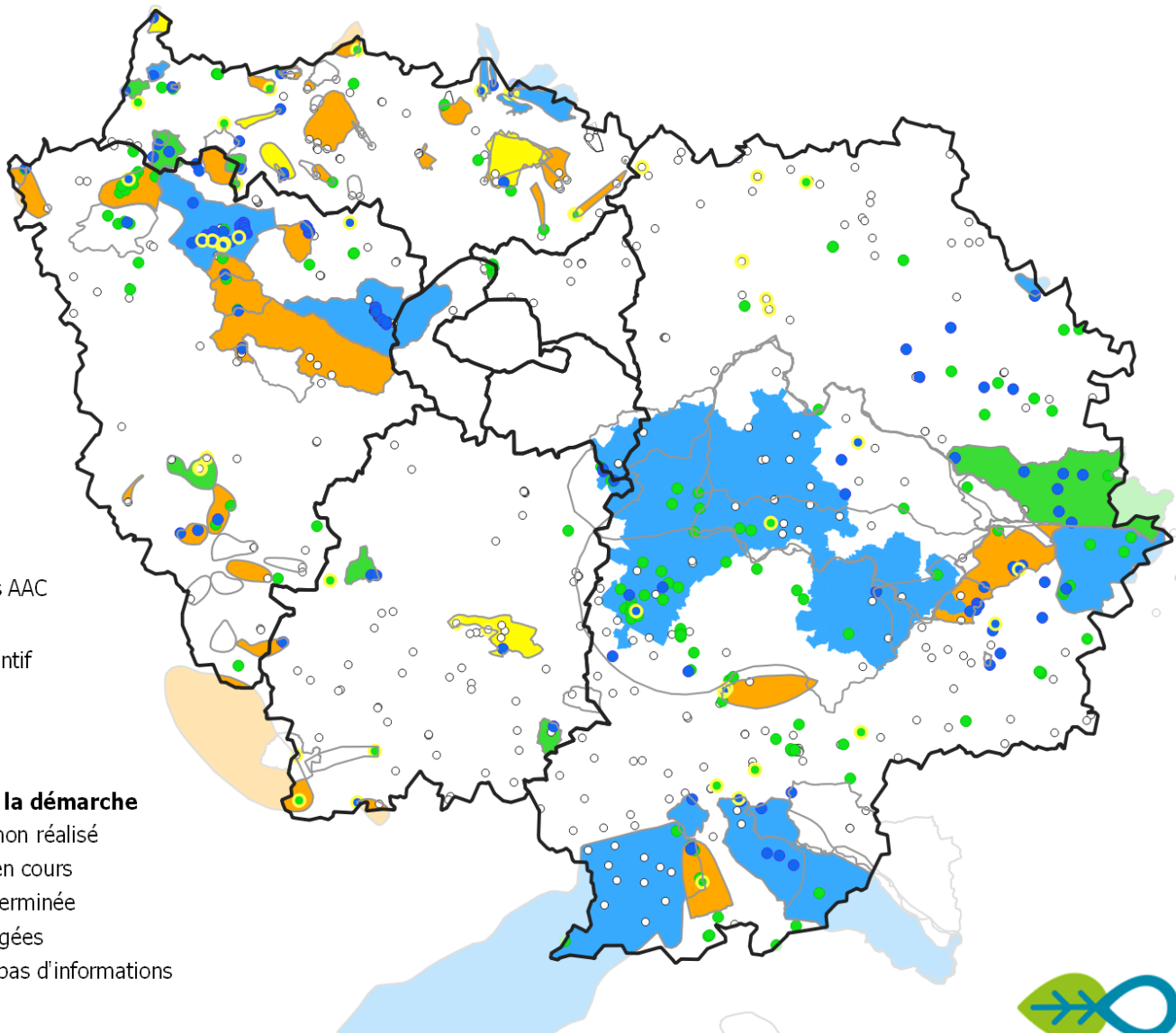




ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
**eau
seine
NORMANDIE**

PROTEGER LES CAPTAGES ENGAGER DES ACTIONS SUR LES ZONES PRIORITAIRES DES AAC

113 200 ha de SAU
1 198 Exploitants
9 animateurs



- Contours des AAC
- Captages**
 - Curatif-préventif
 - Prioritaire
 - Sensible
 - Hors SDAGE
- Avancement de la démarche**
 - Programme non réalisé
 - Elaboration en cours
 - Elaboration terminée
 - Actions engagées
 - Non prévu / pas d'informations



ACCOMPAGNER LES ACTEURS POUR UNE PROTECTION DURABLE

Objetif : diminuer l'usage des intrants chimiques

Principales actions encouragées par l'agence



Accompagner les acteurs économiques

- poursuivre les actions engagées avec SNCF, RFF, gestionnaires d'autoroutes, de golfs, d'aérodrome...
- Mobiliser les bailleurs sociaux, les entreprises d'espaces verts...



Accompagner les exploitations agricoles

- Conseil individuel dans un cadre collectif (suivi sur 3 ans minimum des engagements, indicateurs techniques, transmission des résultats...)
- Accompagnement technique à la réduction des produits phytosanitaires dans le cadre du plan Ecophyto II
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ambitieuses en termes de réduction des pesticides et investissements permettant une diminution pérenne de produits phytosanitaires
- Mise en place de systèmes agroforestiers et de boisements



Développement de filières agricoles à bas niveau d'intrants

- Aide à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique
- Aides aux investissements liés à la transformation et la commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrant, pour les filières suivantes :

agriculture biologique, Herbe/Prairie, Bocage énergie (haies), Chanvre, Sarrasin, Luzerne et sainfoin, Biomasse Energie (miscanthus, switchgrass, Taillis Courte Rotation et Taillis Très Courte Rotation)



Formation, études, expérimentation, communication...

FINANCEMENT A HAUTEUR DE 40 à 80% DE SUBVENTIONS



AGIR SUR UNE OU PLUSIEURS AAC... UN SEUL OUTIL LE CONTRAT « EAU ET CLIMAT » PROTECTION DES CAPTAGES

Pourquoi signer un contrat de territoire « Eau et Climat » ?

- Créer une dynamique d'actions à l'échelle d'une ou plusieurs AAC ou zones d'actions prioritaires
- Cohérence d'actions en fonction des enjeux qualité de l'eau
- Développer un ou des projets de territoires en lien avec les cultures à bas niveau d'intrants
- Accompagner les acteurs vers le changement de pratiques (conseil et animation)

Quelle gouvernance ?

Une structure porteuse qui au préalable a **signé la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin** à laquelle s'associe un ou plusieurs maîtres d'ouvrages

Que prévoit le contrat ?

- Mesures de réduction de l'usage des pesticides agricoles et non agricoles (acteurs économiques en particuliers)
- Des indicateurs de suivi d'actions et de résultats
- Un suivi de la qualité des eaux souterraines et superficielles
- Au moins 3 actions en faveur du CC (système de cultures à BNI, stratégie de maîtrise foncière, végétalisation d'espaces urbains...)
- Des engagements des maîtres d'ouvrages avec un objectif quantifié de résultats/programme d'actions

L'animation des actions de protection des captages est subventionnée à 80% (prix de référence)



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE